



Acad_Grenoble

Sgen-CFDT Académie de Grenoble, Cotisations 29 Rue de la Crête, BP 37 Cran Gevrier 74 962 CRAN GEVRIER CEDEX Tél : 04 50 67 91 71

cotisations@sgen-cfdt-grenoble.fr

Adhésion en ligne: http://sgen-cfdt-grenoble.fr/vous-accompagner

Je participe : J'adhère, même en retraite !

Nom Nom de naissance Prénom

Date de naissance...../...../..... Sexe : M / F

Tél.....Mobile:.....

Courriel.....@.....

Adresse complète.....

..... Code Postal..... Ville.....

Ancien établissement:

Etablissement:.....Commune:.....

Pension mensuelle nette:..... €

Cotisation calculée à partir de la grille ci-dessous:€

La cotisation est calculée sur la pension nette.

CHOISISSEZ ENTRE:

Prélèvement automatique : En quatre prélèvements (prélevés en janvier, avril, juillet et octobre.), n'oubliez pas de remplir et d'envoyer l'autorisation de prélèvement

Chèque en 1 ou plusieurs fois : envoyez tous les chèques en même temps en indiquant les mois d'encaissement souhaités.

POUR CALCULER VOTRE COTISATION, reportez-vous à la grille ci-dessous :

Table with 3 columns: Pension nette mensuelle, Cotisation annuelle, Coût réel par an *

Table with 3 columns: Pension nette mensuelle, Cotisation annuelle, Coût réel par an *

Les cotisations s'entendent en année civile.

* Vous pouvez déduire 66 % de la cotisation syndicale de votre impôt sur le revenu. Vous ne paierez donc en réalité que 34 % de votre cotisation.

La CFDT a enfin obtenu que cette mesure soit

également effective pour les personnes non imposables par le biais d'un crédit d'impôt.

L'attestation fiscale nécessaire vous parviendra au mois d'avril suivant l'année de l'encaissement (réglementation fiscale)

Date et Signature:

